



Communiqué de presse de la CGTR

Il y a urgence à augmenter fortement le Smic et les salaires

En 2022, le montant du Smic a été augmenté par trois fois (1^{er} janvier, 1^{er} mai et 1^{er} août), soit une augmentation totale de 5,6% sur l'année.

Ce n'est pas un choix délibéré du gouvernement mais seulement la mise en œuvre d'un mécanisme de revalorisation automatique du salaire minimum, lorsque l'inflation des prix s'envole.

Au 1^{er} janvier 2023, c'est encore cette revalorisation automatique qui sera appliquée et uniquement cela (soit +1,8%).

Le gouvernement, égal à lui-même, s'appuie comme chaque année sur l'éternelle rengaine du « groupe d'experts » pour refuser le moindre coup de pouce aux salarié.es du secteur privé.

Avec une inflation galopante qui percute de plein fouet les salarié.es aux revenus les plus faibles, qui peut encore oser penser qu'on peut vivre dignement avec 1709 euros bruts par mois (11,27 euros/heure).

Augmenter le smic et tous les salaires.

Pour permettre à toutes et tous de vivre de son salaire, pour reconnaître les qualifications, pour participer au financement de la protection sociale et améliorer le niveau des pensions, la CGTR propose de porter immédiatement le Smic à 2 000 euros nets mensuels (base 32h par semaine) au regard de l'inflation et du coût de la vie de manière générale. En effet, depuis des années, nous n'arrêtons pas d'interpeller le gouvernement et les différents médias sur cette question. Cette revendication est largement justifiée si nous observons bien les prix pratiqués dans notre île.

Cela doit s'accompagner de l'augmentation de tous les salaires. Pour cela la CGTR propose :

- l'augmentation automatique de l'ensemble des minima conventionnel, à chaque revalorisation du Smic, pour éviter que les grilles salariales ne se réduisent comme peau de chagrin ;
- l'ouverture immédiate des négociations dans l'ensemble des branches professionnelles pour créer la dynamique salariale appelée des salariés ;
- la remise en place urgente d'une échelle mobile des salaires c'est-à-dire l'indexation automatique de tous les salaires sur le coût de la vie. Cette mesure indispensable existe en Belgique et au Luxembourg, deux pays de l'Union Européenne.



Ce sont les salaires qui fondent la consommation des ménages ; les augmenter, c'est permettre de consommer mieux et c'est aussi soutenir les carnets de commandes des entreprises de notre pays.

La CGTR sera aux côtés de tous les salarié.es du privé et agent.es de la fonction publique mobilisés pour leur salaire et leur retraite.

Saint-Denis le 22 décembre 2022

Le Secrétaire Général
Jacques BHUGON



**CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
DE LA REUNION**
144, Rue du Général de Gaulle - B.P. 80829
97476 Saint-Denis Cedex
Tél : 0262 90 93 40 - Fax : 0262 20 36 63
Courriel : cgtreunion@wanadoo.fr